



Portrait régional de l'eau

Laurentides (Région administrative 15)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région des Laurentides, du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région des Laurentides.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

[9. Initiatives locales](#)

[Annexes](#)



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Laurentides (Région administrative 15)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

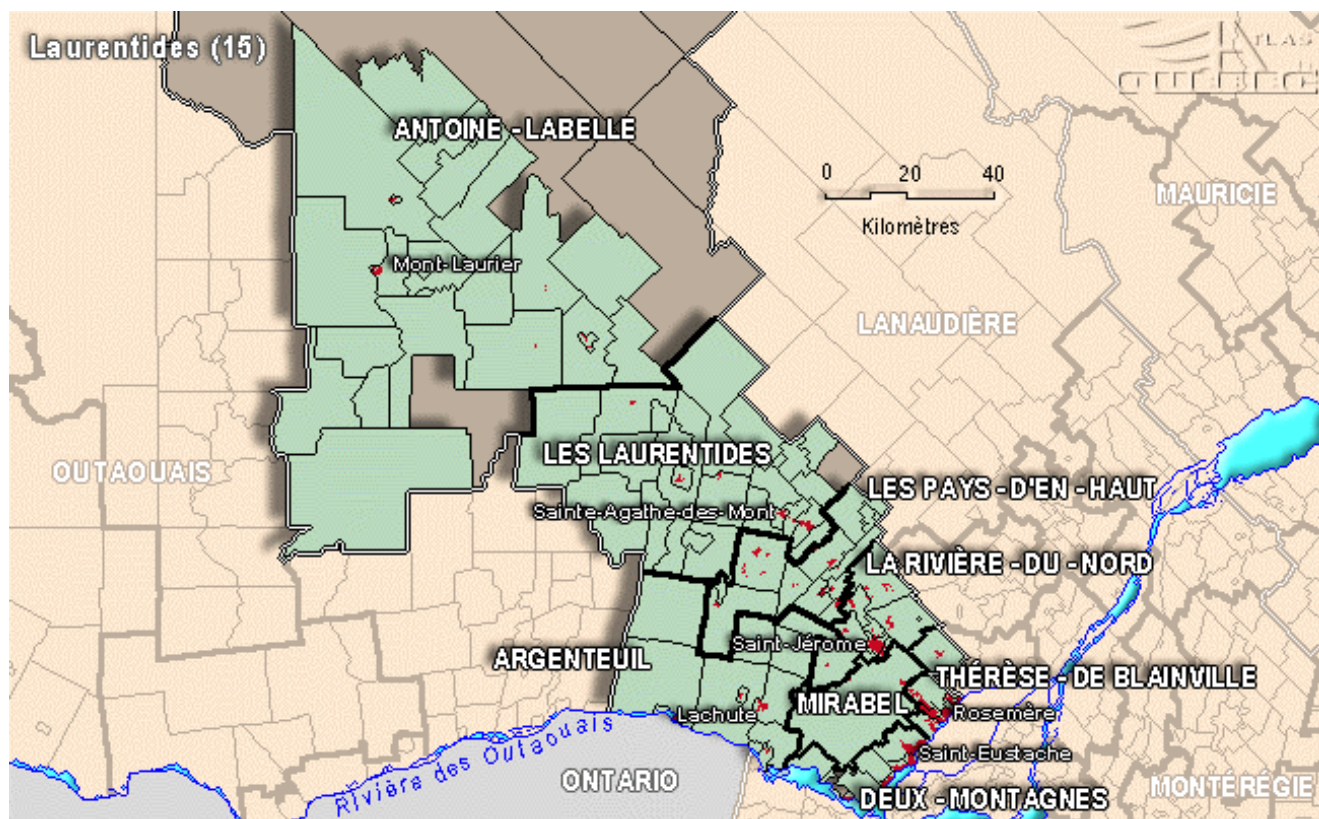
[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

1. Portrait socio-économique de la région

La région des Laurentides est caractérisée par la diversité du milieu naturel et des paysages. D'une superficie de 21 587 km², cette région se divise en trois zones bien distinctes : les Basses-Laurentides (MRC de Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel), caractérisées par une solide infrastructure manufacturière et sa vocation agricole; le cœur des Laurentides (MRC Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Argenteuil et Les Laurentides), caractérisé par la présence de diverses activités récréotouristiques; les Hautes Laurentides (MRC Antoine-Labelle) caractérisé par une forêt riche, l'abondance de plans d'eau et des facilités d'accès à la ressource faunique expliquant la prépondérance des vocations forestière et récréotouristique.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse
Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

La région administrative des Laurentides comprend 95 municipalités réparties dans 8 municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que 13 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). En 1997, les 432 985 habitants de la région des Laurentides représentaient 6,2 % du poids démographique de l'ensemble du Québec.

Tableau 1.1 : Population par division administrative

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Antoine-Labelle	33 904
MRC Argenteuil	28 505
MRC Deux-Montagnes	80 237
MRC La Rivière-du-Nord	83 773
MRC Les Laurentides	36 400
MRC Les Pays-d'en-Haut	28 237
MRC Mirabel	22 689
MRC Thérèse-De Blainville	119 240

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristique	Donnée	
Population totale ¹ (habitants)	432 985	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	21 587	(1997)
Nombre de MRC ²	8	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	108	(1998)

Nombre d'établissements manufacturiers ³	675	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴	29	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	87,9	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	6,2	(1997)
Taux de chômage ² (%)	10,9	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	24 398	(1996)
Emplois ² : secteur primaire (%)	2,6	(1997)
secteur secondaire (%)	23,8	(1997)
secteur tertiaire (%)	73,6	(1997)

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources :

1. Répertoire des municipalités du Québec, 1998.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 87,9 % de la région des Laurentides, dont 74 % en forêt publique et 26 % en forêt privée. En 1997, le territoire agricole (incluant les boisés) représentait 6,2 % du territoire de cette région. En 1998, on trouvait dans la région 675 établissements manufacturiers tandis que, en 1997, 29 établissements miniers étaient en exploitation.



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir des mesures relevées pendant plusieurs années d'observation. Les rivières des Outaouais, Rouge, du Lièvre, du Nord et la rivière Mitchinamécus ont toutes un bassin versant supérieur à 883 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
des Outaouais	1 962	9 230	306	043118	81	1915-1996
des Mille Îles	218,0	1 390	17,7	043201	35	1961-1996
Rouge	105,0	765	10,3	040204	32	1964-1996
du Lièvre	85,9	464	13,4	040624	18	1978-1996
du Nord	23,3	360	2,21	040110	66	1930-1996
Mitchinamécus	20,0	95,4	0,95	040619	19	1977-1996

Kiamika	17,6	48,3	2,36	040627	7	1989-1996
Doncaster	2,2	30,7	0,22	040129	22	1974-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter le ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation / Utilisation
Baskatong	328,93	réservoir, pêche, villégiature
Deux Montagnes, des	149,96	villégiature, pêche, activités récréotouristiques, lac urbain
Poisson Blanc, du	85,21	réservoir, pêche, activités récréotouristiques
Mitchinamécus	64,75	réservoir, pêche (ZEC)
Kiamika	42,48	réservoir, pêche, villégiature
Petawaga	22,90	pêche (ZEC)
Nominingue	21,99	pêche, activités récréotouristiques, villégiature
Némiscachingue	16,60	pêche (ZEC)
Îles, des	16,24	pêche, villégiature
Cerf, Grand lac du	12,67	pêche, villégiature
Notawassi	12,59	pêche (pourvoirie)
Maison de Pierre, de la	11,97	pêche (ZEC)
Culotte, à la	11,40	pêche (ZEC)
Adonis	11,34	pêche (pourvoirie)
Tremblant	9,45	pêche, activités récréotouristiques, villégiature
Mazana	7,82	pêche (ZEC)
Labelle	7,38	pêche, villégiature
Tapani	6,73	villégiature, pêche
Lesueur	6,71	pêche (ZEC)
Écorces, des	6,58	pêche, villégiature
Nominingue, petit	6,55	pêche, villégiature
Écorces, des	6,47	pêche, villégiature
Marguerite	6,22	pêche (ZEC)
Chaud	6,22	pêche, villégiature

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale des Laurentides, ministère de

l'Environnement.

2.3 Barrages

Des 885 barrages érigés dans la région des Laurentides, 59 % servent à des fins de villégiature et 83,9 % sont des propriétés privées. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Environ une vingtaine de barrages ont une hauteur de plus de 10 mètres. Le plus haut est le barrage Carillon, situé sur la rivière des Outaouais et exploité par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Il est d'une hauteur de 30 mètres. Ensuite viennent le barrage Castor et le barrage Mercier, qui retiennent le réservoir Baskatong; ils sont respectivement d'une hauteur de 26 et de 25 mètres. Situés sur la rivière Gatineau, ils sont aussi exploités par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Enfin, le barrage Dame de la Loutre, situé sur la rivière du Lièvre, est d'une hauteur de 20 mètres. Il fait partie d'un ensemble de 4 barrages et digues qui retiennent le réservoir Mitchinamécus. Il est exploité par le ministère de l'Environnement principalement à des fins de production d'énergie.

Les plus grands réservoirs de cette région sont retenus par des ouvrages situés sur la rivière du Lièvre et appartiennent au ministère de l'Environnement. Le premier est le réservoir du Poisson Blanc, qui contient 690 millions de mètres cubes d'eau. Vient ensuite le réservoir Mitchinamécus, qui contient 500 millions de mètres cubes d'eau, puis, le réservoir Kiamika, qui contient 380 millions de mètres cubes d'eau. Enfin, le réservoir Baskatong, retenu par les barrages Castor et Mercier, contient 3 milliards de mètres cubes d'eau. Mais bien que ses ouvrages de retenue soient situés dans la région des Laurentides, la plus grande partie de ce réservoir se trouve dans la région de l'Outaouais.

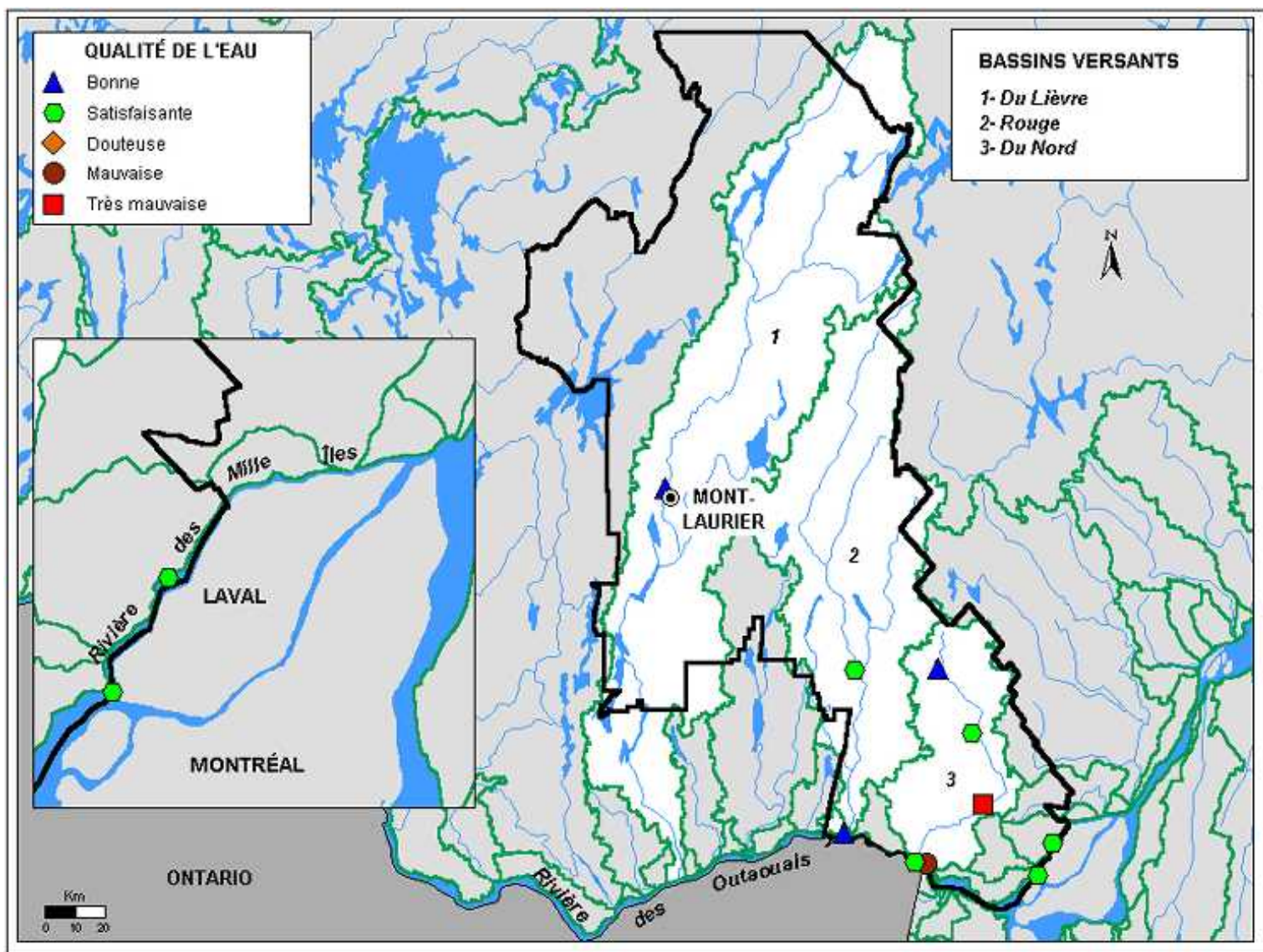


3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative des Laurentides. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle a, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région des Laurentides



La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente les pressions de pollution les plus significatives pour les bassins des rivières de la région : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les demandes adressées aux intervenants en santé publique au regard des cyanobactéries et des cercaires deviennent récurrentes dans la région des Laurentides. La Direction de la santé publique travaille actuellement à préciser les avis de santé à émettre dans de tels cas, afin d'harmoniser les pratiques et les interventions au Québec.

Les problématiques particulières sont présentées par bassin versant à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie du bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)

du Nord	2 213	7,6	0,8	32	144 639	75	27
Rouge ²	5 540	1,0	0,8	6	30 318	36	36

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).
2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.
3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc.

(Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole).

3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière du Nord

Sur le plateau laurentien, la totalité de la population raccordée à un réseau d'égouts est desservie par une station d'épuration. La qualité de l'eau y est bonne ou satisfaisante. Les usages de l'eau y sont nombreux. Par contre, dans les basses-terres, la qualité de l'eau devient mauvaise ou très mauvaise, essentiellement en raison des rejets urbains non traités (grande région de Saint-Jérôme, Lachute, Chatham et Brownsburg) et de l'intensification des activités agricoles. La plupart des usages de l'eau y sont actuellement compromis. Mais cette situation devrait s'améliorer grandement avec les derniers travaux d'assainissement réalisés.

3.2.2 Rivière Rouge

En raison du développement important récent et à venir à Mont-Tremblant, la capacité des équipements d'assainissement des eaux usées est en voie d'être augmentée pour traiter adéquatement les eaux usées.

3.2.3 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région des Laurentides est quelque peu affectée par l'acidification : on y trouve 9,4 % de lacs acides, 20,8 % de lacs en transition et 69,8 % de lacs non acides parmi les 96 lacs visités.

La norme de mercure pour consommation humaine de 0,5 mg/kg est dépassée dans 87 % et 100 % des dorés de moyenne et de grande taille. Elle est aussi dépassée dans 38 % et 70 % des brochets de moyenne et de grande taille. Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.3 Références des publications les plus récentes

BÉRUBÉ, M., 1992. *Qualité des eaux du bassin de la rivière du Nord, 1979 à 1991*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, rapport QEN/QE-77/1, Envirodoq EN929277, 174 p., 11 annexes.

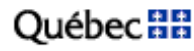
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 1996. *Qualité des eaux du bassin de la rivière des Outaouais, 1979-1994*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-105/1, Envirodoq EN960174, 88 p., 7 annexes.





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Laurentides (Région administrative 15)

4. Portrait de l'eau souterraine

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

5. Portrait municipal

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

6. Portrait industriel

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

7. Portrait agricole

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématique spécifique](#)

8. Portrait faunique et récréotouristique

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

9. Initiatives locales

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation
environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

[9.4 Zone d'intervention prioritaire \(comité ZIP\)](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

Près de 33 % de la population, soit environ 137 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont plus de 67 % est alimentée par des puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 9 800 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 23 100 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région des Laurentides compte 6 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales soit un situé dans la MRC Les Pays-d'en-Haut, deux situés dans la MRC Argenteuil et trois dans la MRC Mirabel. La région compte une usine d'embouteillage située sur le territoire de la MRC Mirabel.

4.2 Problèmes de contamination

Certaines activités ont affecté la qualité de l'eau souterraine mais dans une mesure assez faible.

Dans le secteur industriel et commercial, les cas de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés en milieu urbain à l'entreposage de produits pétroliers. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers, dont certains étaient situés dans des secteurs ruraux, a également mis au jour la présence de contaminants dans les sols et les eaux souterraines. D'autres cas de contamination sont liés à la présence d'industries du traitement du bois au pentachlorophénol et au recyclage de pièces métalliques d'automobiles.

Certains lieux de gestion de résidus (lieux d'enfouissement sanitaire, dépôts de matériaux secs, sites de compostage de boues de fosses septiques) peuvent avoir un faible impact sur la qualité de l'eau souterraine du site lui-même. Cependant, la population manifeste souvent de l'inquiétude à l'égard de ces lieux, dont la gestion dépend des municipalités.

4.2.1 Présence d'uranium dans la région d'Oka

Une campagne d'échantillonnage d'uranium dans l'eau de puits individuels a été offerte par la Direction de la santé publique des Laurentides à certains propriétaires dont la maison est située sur une zone de la région d'Oka où le substrat rocheux contient de l'uranium (formation géologique de carbonatite). Des 150 puits individuels estimés dans le secteur, 57 ont fait l'objet d'une demande d'analyse d'eau lors de l'intervention de l'hiver 1998-1999. Sur les 57 prélèvements, 37 provenaient d'eau non traitée (directement du puits) et 20 provenaient d'eau traitée par un appareil de traitement domestique. Les résultats ont démontré que :

- tous les puits respectent la limite suggérée par Santé Canada dans ses recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, soit 0,1 mg/l pour l'uranium;
- environ le quart des puits analysés excède la norme provinciale actuellement en vigueur pour les réseaux de distribution d'eau potable, soit 0,02 mg/l pour l'uranium;
- le tiers des puits analysés excède le seuil de 0,01 mg/l d'uranium envisagé par plusieurs organismes reconnus, dont l'OMS et Santé Canada.

Les concentrations d'uranium dans l'eau potable excédant la norme provinciale de 0,02 mg/l peuvent occasionner des modifications physiologiques rénales, sans pour autant entraîner de maladie. Ces altérations des fonctions rénales

sont réversibles avec l'arrêt de la consommation d'eau riche en uranium. Aussi, tous les propriétaires de puits individuels situés sur ou à proximité de la formation géologique de carbonatite d'Oka ont reçu les recommandations suivantes de la Direction de la santé publique des Laurentides :

- faire analyser l'eau de leur puits, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait;
- s'approvisionner avec une eau de consommation qui respecte la norme provinciale de 0,02 mg/l pour l'eau de consommation (pour les boissons et la cuisson) et viser autant que possible à s'approvisionner avec une eau ayant moins de 0,01 mg/l d'uranium;
- utiliser de l'eau commerciale (embouteillée ou en vrac) ou un appareil domestique de traitement d'eau reconnu efficace pour réduire les concentrations d'uranium au-dessous de 0,02 mg/l.



4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont pas généralement déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres de protection et recommande l'adoption d'une réglementation visant à régir les usages des eaux souterraines et les activités qui en influencent la qualité.

Dans la région de Saint-André-Est, plusieurs usagers de la ressource se sont inquiétés de l'impact de l'exploitation à des fins commerciales d'un ouvrage de captage appartenant à la compagnie Transport Richard Foucault inc. Certains usagers disaient avoir constaté une modification de la qualité de l'eau souterraine qu'ils exploitent. Toutefois, les études réalisées à ce jour n'ont pas permis d'établir un lien de cause à effet. Un examen des données sur la qualité de l'eau souterraine disponibles dans la *Banque de données géochimiques du Québec* (BADGEQ), recueillies dans la région avant la mise en service de l'ouvrage de captage de la compagnie Transport Richard Foucault inc., n'a pas permis de mettre en évidence une détérioration de la qualité des eaux souterraines du secteur. Le rapport d'une étude du suivi analytique d'une durée d'une année, déposé en mai 1999, conclut que l'exploitation du puits Foucault à raison de 6 litres par seconde ne génère aucun état de surpompage et n'affecte pas la qualité des puits environnants.

La Corporation Aquaterra convoitait une nappe d'eau souterraine sur le territoire de la municipalité de Saint-Placide pour un projet de captage d'eau souterraine à des fins commerciales. La municipalité a invité des représentants de la Corporation et du ministère de l'Environnement à une assemblée publique en septembre 1997 pour expliquer les conditions de l'autorisation de captage, notamment à l'égard de la prévention des conflits d'usage. À ce jour toutefois, le ministère de l'Environnement n'a pas reçu de demande d'autorisation de la

Corporation Aquaterra.

Un projet de recherche réalisé de 1995 à 1998 par la firme Agéos et l'INRS-Eau, avec la participation financière du ministère de l'Environnement et de la Faune et de la compagnie Breuvages Nora inc., a permis le développement de quatre logiciels pouvant être utilisés, notamment, pour déterminer l'aire d'alimentation d'un ouvrage de captage (logiciel Parapol) et évaluer les risques de contamination des eaux souterraines (logiciel Evarisk). Les études destinées à valider l'application de ces logiciels ont été réalisées dans la région de la municipalité de Mirabel où la compagnie Breuvages Nora inc. exploite quelques ouvrages de captage à des fins commerciales.

Le Centre géoscientifique de Québec (entité regroupant la Commission géologique du Canada et l'INRS-Géoressources), l'Université Laval et le ministère de l'Environnement viennent d'entreprendre la réalisation d'un vaste projet de développement méthodologique de cartographie hydrogéologique régionale en milieu rocheux fracturé dans la région des Basses-Laurentides. Ce projet d'une durée de trois ans (1998-1999 à 2000-2001) dispose d'un budget total de plus de 1,7 million de dollars. Les organismes qui participent au projet en fournissant un soutien financier ou technique (fourniture de services) sont : la Commission géologique du Canada (CGC), Développement économique Canada, le Conseil régional de développement des Laurentides, les MRC Argenteuil, Deux-Montagnes, Mirabel et Thérèse-De Blainville, l'Institut national de la recherche scientifique-Géoressources, le ministère de l'Environnement du Québec, l'Université Laval et l'Association des professionnels en développement économique des Laurentides.

Un des biens livrables du projet sera la cartographie hydrogéologique du milieu rocheux fracturé de la région des Basses-Laurentides. Dans cette région, c'est le milieu rocheux fracturé qui constitue la formation géologique aquifère exploitée par les usagers de la ressource eau souterraine. Cette cartographie fournira les renseignements requis pour permettre aux MRC des Basses-Laurentides de réaliser un aménagement cohérent du territoire, c'est-à-dire qui prend en considération de façon adéquate la ressource eau souterraine (utilisation, potentiel d'exploitation, vulnérabilité, etc.). Elle fournira également les renseignements nécessaires à la gestion de la ressource à l'échelle régionale. L'inquiétude des usagers de cette région à l'égard du développement durable de la ressource eau souterraine en fait une région des plus propices pour entreprendre un projet-pilote de gestion régionale de la ressource.

La compagnie Breuvages Nora inc. a établi des contacts avec les autorités municipales de Mirabel, entre autres, afin de voir comment l'aménagement du territoire pourrait être réalisé en assurant le développement durable de la ressource eau souterraine.

En 1995, l'étude d'un projet d'agrandissement de la carrière Ciment Saint-Laurent (indépendant) inc., à Mirabel, a mis en évidence des risques de conflits d'usages avec des résidents du secteur. La carrière réalisera un suivi piézométrique des eaux souterraines, pour connaître le comportement de la nappe, et s'est engagée à redonner la disponibilité en eau à ceux qui pourraient être affectés par ses activités.

En 1992, le projet de réouverture d'une sablière à Blainville a suscité les inquiétudes des usagers de l'eau souterraine qui résident dans les environs, notamment ceux de la municipalité voisine de Terrebonne, qui éprouvaient déjà des problèmes d'approvisionnement en période d'étiage. Le projet ne s'est pas réalisé.

4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC et CONSEIL DES DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, 1999, *Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux*.

DESSAU, J.-C., É. PELLERIN et M. SAVARD, 1999. *L'uranium dans l'eau des puits domestiques à Oka, 1999 – Le radon à Oka*, Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, Direction de la santé publique, 28 p., 1 annexe.

McCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Région Nord de Montréal*, Québec, Ministère de l'Environnement

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Québec, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec, Ministère de l'Environnement.

PARÉ, D., 1980. *Programme de connaissances intégrées, étude hydrogéologique du bassin versant de la rivière du Nord, cartes 0-46, rapport E.D.-4*, Québec, Ministère des Richesses naturelles.

SIMARD, G., 1978. *Hydrogéologie de la région de Mirabel, cartes 0-27 et 0-28*, Québec, Ministère des Richesses naturelles.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région des Laurentides compte 102 réseaux municipaux d'eau potable desservant une population de 326 617 habitants dans 65 municipalités. De ces réseaux, 76 possèdent un système de traitement. Dans la MRC Thérèse-De Blainville, plus de 91 % de la population est desservie par des réseaux municipaux tandis que dans la MRC Antoine-Labelle, ce pourcentage est d'un peu moins de 53 % (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On trouve également sur le territoire de la région des Laurentides 124 réseaux privés d'eau potable qui desservent 13 873 habitants.

On estime que 67,3 % de la population de la région des Laurentides est alimentée par eau de surface tandis que 32,7 % est alimentée par eau souterraine. De ce dernier pourcentage, environ 32,5 % de la population est alimentée par les réseaux municipaux et 67,5 % par des puits individuels. La population des MRC Deux-Montagnes et Thérèse-De Blainville est alimentée principalement par eau de surface, respectivement à 99,1 % et 83,6 %, tandis que la population des MRC Les Pays-d'en-Haut et Mirabel est en majorité alimentée par eau souterraine, respectivement à 71,9 % et 62,9 %.

On trouve dans la région des Laurentides 3 prises d'eau potable dans la rivière des Mille Îles, soit celles des villes de Rosemère, de Sainte-Thérèse et de Saint-Eustache. La ville de Deux-Montagnes a une prise d'eau potable dans le lac des Deux Montagnes et la ville de Saint-Jérôme dans la rivière du Nord.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région des Laurentides, 72 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis l'investissement par le gouvernement du Québec et les municipalités de près de 444 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 99,7 % de la population de la région des Laurentides raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Gestion du milieu hydrique

Les municipalités de la région des Laurentides bénéficient d'un programme provincial de détermination des cotes de crues des zones inondables pour aider à la gestion de ces zones.

La question de la protection de la ressource hydrique a été soulevée par l'entrée en vigueur de la première génération des schémas d'aménagement.

De façon générale, avec cette première génération, on a cherché à protéger les principaux cours d'eau et à appliquer un cadre juridique à la protection des plaines d'inondation là où la cartographie avait été réalisée, à l'intérieur de la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines inondables et au développement durable des ressources en eau. Cependant, les MRC et les municipalités ont connu des problèmes d'application de leurs règlements lorsque les définitions concernant les limites n'étaient pas assez claires, par exemple dans le cas de la définition de la ligne des hautes eaux. Les réponses apportées à ces problèmes sont encore critiquées dans le milieu municipal à cause de la difficulté d'établir, entre autres, la limite de la ligne des hautes eaux.

Le ministère de l'Environnement, à l'occasion de la révision des schémas, s'est donné comme objectif de protéger tous les cours d'eau, même les cours d'eau intermittents, et de modifier la définition de la limite des hautes eaux, ce qui pose une nouvelle fois la question des définitions et le problème de l'établissement de seuils d'application.

Rivière des Mille Îles et lac des Deux Montagnes

Il y a deux MRC qui bordent la rivière des Mille Îles et le lac des Deux Montagnes dans la région des Laurentides. Il est entendu que les terrains en bordure de ces plans d'eaux ont une très grande valeur s'ils ont un potentiel de développement résidentiel, mais sont moins intéressants s'ils ne l'ont pas.

L'introduction de règles visant à limiter le développement dans ces secteurs a donc provoqué de vives réactions depuis 15 ans et les propriétaires n'ont pas à ce jour abandonné leurs revendications. Les municipalités ont de la difficulté à faire respecter les interdictions de remblayage.

Chacun des schémas comporte des interdictions de construire des ouvrages

dans les zones inondables désignées mais c'est au niveau des exceptions qu'on constate certains écarts avec la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Cela se traduit par le fait que certains terrains déjà desservis par un système d'aqueduc ou d'égouts ont été développés avec du remblayage généralisé. Cependant, la mise en œuvre du processus de protection de ces milieux a enrayé le développement en bordure de l'eau et le remblayage du littoral.

Contestation du processus

Le principe de prohibition de la construction d'ouvrages n'est pas encore accepté par tous. Ainsi, en amont du barrage du Grand-Moulin situé à Deux-Montagnes, beaucoup prétendent que les cotes d'inondation sont mal évaluées et que les terrains ne sont pas inondables. Par ailleurs, les cotes du côté de Laval ne sont pas les mêmes que celles du côté de Rosemère parce qu'elles ont été établies à des dates et avec des méthodes différentes. Enfin, le processus de reconnaissance des remblais légaux, c'est-à-dire ceux effectués avant l'entrée en vigueur du *Règlement de contrôle intérimaire* (RCI) de chaque MRC, apparaît inéquitable à l'égard des municipalités qui ont adopté rapidement leur RCI et qui ont bloqué le remblayage de leur territoire : celles qui ont tardé à réglementer ont pu remblayer un maximum de terrains.

Réglementations municipales

Les principaux problèmes avec les réglementations municipales viennent du fait que les municipalités ne réglementent souvent que certains cours d'eau et qu'elles prétendent ne pas réglementer le littoral. La révision des schémas d'aménagement devrait corriger cette situation.

5.2.2 Gestion des eaux usées municipales

Certaines usines d'épuration des eaux ont atteint leur capacité maximale de traitement, ce qui a pour effet potentiel ou réel de bloquer le développement des municipalités qui ne sont pas prêtes à investir dans l'agrandissement de ces ouvrages.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par la production de graphite, de silice et de matériaux de construction (pierre, sable et gravier).

La compagnie Stratmin Graphite inc., qui exploite une mine de graphite à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, et Unimin Canada, qui exploite une mine de silice à Mirabel, utilisent l'eau dans leur circuit de flottation. Ces deux sites possèdent un parc à résidus miniers et un bassin de sédimentation qui permettent le traitement de leurs effluents.

La région compte plusieurs carrières et sablières (250 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 26 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). De façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a peu d'effet sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas où le matériel exploité

est situé sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 675 établissements industriels et manufacturiers de la région des Laurentides, environ 88 % comptent moins de 50 employés; la plupart sont situés dans la partie sud du territoire. De ce nombre, le ministère de l'Environnement a compté, en 1995, 75 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 75 établissements répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 44 établissements, soit près de 60 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel; adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole; réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, de plus en plus, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes et de toute exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région des Laurentides. Les grandes entreprises du secteur des pâtes et papiers et de la transformation du métal avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. Pour l'ensemble des secteurs industriels, 83 % des grandes entreprises, 85 % des moyennes entreprises et 79 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux d'assainissement en 1995. Depuis lors, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun

nouvel inventaire n'a été effectué. On sait toutefois que plusieurs grandes municipalités ne sont toujours pas desservies par une station municipale d'épuration des eaux usées. Les effluents des industries situées dans ces municipalités sont par conséquent rejetés dans un réseau d'égouts qui aboutit sans traitement dans l'environnement.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région des Laurentides, les établissements du secteur des pâtes et papiers se caractérisent par des volumes de rejets assez importants. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées de procédé. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Les eaux de procédé de ces entreprises ne sont rejetées dans l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetés et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des deux fabriques de pâtes et papiers de la région des Laurentides

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Traitement des eaux usées de procédé
Papiers Perkins Ltée LACHUTE	Rivière du Nord	Rivière du Nord	1 000	Biologique
Rolland inc. SAINT-JÉRÔME	Rivière du Nord	Rivière du Nord	6 500	Biologique

Secteurs de la chimie et de la transformation du métal

Deux industries ont été considérées à l'intérieur du programme SLV 2000. ORICA Canada inc., située à Brownsburg, fabrique des détonateurs pour explosifs. Ses effluents industriels et domestiques étaient rejetés dans la rivière de l'Ouest. L'industrie a raccordé ses effluents domestiques à la station d'épuration municipale de Brownsburg, en exploitation depuis la fin de 1999. Les effluents industriels seront raccordés après la mise en place du système de prétraitement, prévue pour l'été 2000. L'usine Général Motors du Canada Limitée, qui assemble des automobiles à Boisbriand rejette ses eaux usées

industrielles traitées dans le bassin versant de la rivière Cachée. En 1995, le débit de l'effluent était évalué à environ 1 300 m³/jour.

Secteur agroalimentaire

Plus de 30 % des industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs appartiennent au secteur agroalimentaire. On y trouve surtout des usines de transformation des produits du lait et de la viande. Elles peuvent produire des effluents contenant une charge organique importante lorsque ceux-ci ne sont pas adéquatement traités, ce qui peut se traduire par une accélération du phénomène d'eutrophisation des cours d'eau. Parmi les industries répertoriées, 2 entreprises moyennes ont des rejets notables; elles sont présentées au tableau 6.2, qui précise leur point de rejet, le débit moyen de leur rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles.

Tableau 6.2 : Caractéristiques de deux industries agroalimentaires importantes de la région des Laurentides

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour	Traitement des eaux usées de procédé
Agropur-Division Fromage d'Oka OKA	Lac des Deux Montagnes	150 (1993 à 1996)	Biologique
Volailles Grenville inc. GRENVILLE	Rivière des Outaouais	1 100 (1994 à 1996)	Biologique

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

Centre de traitement de matières dangereuses résiduelles

L'usine Stablex de Blainville est le seul centre de traitement et d'élimination des matières dangereuses inorganiques au Québec. Ses eaux usées sont traitées et ensuite rejetées à la station d'épuration de Blainville–Sainte-Thérèse. Les eaux souterraines du site d'élimination sont échantillonnées périodiquement pour s'assurer qu'elles ne sont pas contaminées par les activités de Stablex.

6.2 Problématique spécifique

6.2.1 Développement des piscicultures privées

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation offre un programme pour favoriser le développement des piscicultures privées. Les territoires situés au nord du Québec, dont la région des Laurentides, sont particulièrement visés par ce développement.

L'exploitation de ces piscicultures peut, dans certains cas, entraîner des répercussions environnementales importantes, notamment à cause du très grand débit d'eau de bonne qualité requis et des rejets de phosphore dans les milieux aquatiques.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

En 1996, la région des Laurentides regroupait 4,9 % des fermes et 3,6 % des superficies cultivées au Québec. Au palmarès agricole des régions, la région des Laurentides détient le huitième rang.

L'importance de l'agriculture dans la région des Laurentides se traduisait, en 1996, par 1 759 fermes occupant 6,2 % du territoire (incluant les boisés) et 2,9 % de terres en culture. On y trouvait un cheptel de 527 325 animaux, dont 462 818 volailles, 41 590 bovins et 20 968 porcs. La superficie cultivée et drainée était de 620 km², dont 3 % était irriguée (voir le portrait agricole au tableau A.5 en annexe).

L'agriculture est concentrée dans la partie sud de la région (MRC Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes, Mirabel, La Rivière-du-Nord et Argenteuil) qui compte 1 320 fermes et où l'agriculture est intensive et bien diversifiée. Plus au nord, les MRC Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides et Antoine-Labelle comptent 439 fermes; l'agriculture y est plus extensive et on y développe de plus en plus l'agrotourisme.

7.2 Problématique spécifique

7.2.1 Superficie d'élimination des fumiers

En ce qui concerne l'élimination des fumiers, 2 municipalités n'ont pas les superficies minimales pour éliminer ceux qui y sont produits, soit Sainte-Sophie et Prévost. Ailleurs, la répartition du cheptel et des superficies en culture est plus uniforme.

La pression agricole sur la qualité de l'eau se fait ressentir particulièrement dans le secteur sud, où l'on trouve l'essentiel du cheptel et des superficies en culture. Les producteurs agricoles sont de plus en plus sensibilisés à l'impact de la pollution d'origine agricole (dégradation des sols, surfertilisation, gestion des fumiers).



8. Portrait faunique et récréotouristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

La région des Laurentides offre des activités de pêche sportive associées aux deux principaux milieux naturels qui la composent, soit la plaine du Saint-Laurent, qui comprend les rivières des Mille Îles et des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et les rivières et ruisseaux qui sillonnent la plaine tant en milieu urbain qu'agricole, et le massif des Laurentides, avec ses nombreux lacs et rivières, sur des territoires municipaux ou sur des terres publiques. Les populations de poissons exploitées sont étroitement associées à ces milieux et à l'utilisation humaine du territoire. Selon les résultats de l'enquête sur la pêche sportive de 1995 réalisée conjointement par le Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche avec Pêches et Océans Canada, la région des Laurentides est la plus achalandée : 18,1 % des pêcheurs québécois la fréquentent et on y

enregistre plus de 1 370 000 jours de pêche.

Signalons que le territoire forestier couvre 87,9 % de la région des Laurentides et qu'il est parsemé de lacs et de rivières. Les interventions forestières peuvent modifier le régime d'écoulement de façon variable selon l'importance des aires de récolte et leur répartition dans le bassin versant. De plus, l'exploitation des ressources de la forêt nécessite la construction de structures pour traverser les nombreux cours d'eau. Certaines structures, qui ne respectent pas le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI, adopté en 1988 et modifié en 1993 et 1996), ont des répercussions importantes sur les habitats aquatiques et la faune. Elles empêchent l'eau et les poissons de circuler librement ou provoquent le rejet de grandes quantités de sédiments fins qui risquent de colmater des zones de gravier utilisées comme frayères et de créer des deltas de sédiments à l'embouchure des cours d'eau. Cette situation a conduit le ministère des Ressources naturelles et celui de l'Environnement et de la Faune à modifier et à faire adopter le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI) de la *Loi des Forêts* (L.R.Q., c. F-4.1) ainsi que le *Règlement sur les habitats fauniques* (c. C-61.1, r. 0.1.5) de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1). Quant aux interventions forestières en terres privées, elles risquent d'être plus dommageables pour la faune aquatique. En effet, les bandes riveraines y sont moins larges et la surveillance du respect de la réglementation y est moins assidue.

De plus, la présence, sur le territoire de la région des Laurentides, de nombreux barrages et de 4 réservoirs soulève d'importants problèmes de gestion des niveaux d'eau. Ceux-ci affectent la reproduction de plusieurs espèces de poissons (sites de frai inaccessibles et mortalité d'œufs et d'alevins) et la taille de leur habitat (érosion).

Malgré ces problèmes, la pêche sportive demeure une activité populaire dans la région des Laurentides.

Lac des Deux Montagnes et rivières de la plaine

Les eaux de la plaine sont caractérisées par une très grande diversité faunique. Elles abritent 90 des 116 espèces de poissons d'eau douce du Québec. La perchaude (65 %), le grand brochet (14 %) et le doré jaune (7 %) constituent plus de 86 % des captures des pêcheurs sportifs. Suivent l'achigan à petite bouche, les crapets, la barbotte brune et le maskinongé. La problématique de la pêche est reliée à l'accessibilité restreinte des plans d'eau et à la qualité des eaux, parfois douteuse. Les rives des plans d'eau sont très privatisées, de sorte que l'habitat du poisson est affecté par l'agriculture et le développement urbain.

Lacs et cours d'eau du territoire montagneux des Laurentides

Les lacs et cours d'eau du territoire montagneux offrent une pêche axée principalement sur l'omble de fontaine, le doré jaune, le touladi et le grand brochet. Dans le territoire municipalisé, là où la villégiature est très développée, le potentiel de pêche est limité, notamment à cause de l'introduction d'espèces compétitrices des salmonidés, de l'eutrophisation des plans d'eau, des nombreuses activités récréotouristiques et de l'accessibilité restreinte. Plusieurs lacs font l'objet d'ensemencements de poissons. Dans le contexte du programme de soutien financier pour l'ensemencement (Pêche en Ville), la région des Laurentides est celle dont le nombre de projets subventionnés annuellement est le plus élevé dans la province (22,3 % en 1998).

Des projets innovateurs de mise en valeur des potentiels multi-ressources sont en cours en territoire municipalisé et visent, entre autres, l'augmentation de l'offre de pêche. Une réflexion sur l'élaboration de nouveaux outils de gestion de

la pêche est sollicitée par les promoteurs qui veulent assurer la rentabilité de leurs activités de mise en valeur. En outre, des comités de concertation se sont formés pour veiller au développement et à la protection des réservoirs Baskatong et Kiamika. L'un des mandats de ces comités est de s'assurer de la protection du potentiel de pêche.

Le domaine public, qui représente 70 % de la superficie de la région, est majoritairement composé de territoires fauniques (un parc provincial, 2 réserves fauniques, 6 ZEC, 24 pourvoiries à droits exclusifs, 1 aire faunique communautaire) et d'une grande portion de territoire libre, surtout dans les MRC Antoine-Labelle et Les Laurentides. Dans une perspective de développement durable, la pêche maximale dans les territoires fauniques est déterminée en fonction du potentiel de chaque espèce.

8.2 Activités de contact avec l'eau

Le secteur des Hautes-Laurentides, paradis de plein air, de chasse et de pêche, est reconnu pour la beauté de ses paysages, ses pourvoiries, ses ZEC, ses parcs et ses réserves. Ce secteur est également recherché à des fins de villégiature. Les rivières du Lièvre et Rouge sont des plus attrayantes pour les activités récréatives de contact indirect avec l'eau, telles que la pêche sportive, la navigation de plaisance et le canotage. La baignade s'y pratique aussi, mais de façon moins importante. De plus, une portion de la Haute Rouge (en amont de L'Ascension) est très populaire pour les descentes en eaux vives (canot, kayak et pneumatique).

Le cœur des Laurentides constitue une destination récréotouristique de premier plan. L'expansion considérable des équipements touristiques (hébergement, terrains de golf, pistes de ski, etc.) du secteur de Mont-Tremblant montre bien l'importance de cette industrie florissante. Les campings, les plages publiques, les descentes en eaux vives, les circuits de canot-camping, les pistes cyclables, les complexes hôteliers, les stations de ski et les centres de la nature ne sont que quelques exemples du fort potentiel associé aux activités récréatives de ce secteur. Bien que les nombreux lacs de la région demeurent l'attrait principal pour la pratique des activités de contact avec l'eau, certains tronçons des rivières du Nord et Rouge sont fréquentés pour le canotage et la baignade. Les belles plages sablonneuses de la rivière Rouge, comme celles de Brébeuf et de La Conception, sont d'ailleurs très populaires.

Le secteur des Basses-Laurentides, quoique moins bien pourvu en installations récréatives, offre néanmoins quelques sites intéressants le long de la rivière du Nord et, dans sa partie sud, en bordure de la rivière des Outaouais, du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles. La rivière des Outaouais est très appréciée pour la navigation de plaisance, la pêche sportive et la villégiature. Elle offre aussi des sites propices à la baignade. Quant au lac des Deux Montagnes, il présente un grand éventail d'usages de contact avec l'eau, dont la baignade (plage du parc Oka), la planche à voile, la voile, la pêche sportive et la navigation de plaisance. Enfin, outre la pratique de certaines activités de contact indirect avec l'eau (telles que la pêche sportive et la navigation de plaisance), l'attrait propre à la rivière des Mille Îles est certes la traditionnelle descente en canot, qui réunit plus de 1 000 canoteurs chaque année.



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé « 400 réussites en

développement durable qui ont transformé » le Québec, réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région des Laurentides ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Un seul projet a été répertorié. Il est résumé dans le tableau 9.1.

Tableau 9.1 : Projet en développement durable (ÉcoSommet 96) de la région des Laurentides

Projet	Promoteur	Partenaire
Aide aux municipalités dans les interventions sur les cours d'eau (conseils et assistance techniques aux municipalités dans l'élaboration des plans des cours d'eau)	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	- Municipalités régionales de comté - Municipalités

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.2 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.2 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région des Laurentides

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Barrage du lac du Baron à Estérel par 2866-6618 Québec inc.	Projet visant à mettre en place un barrage dans le but d'augmenter le niveau du lac Baron dans le contexte d'un développement domiciliaire	Projet suspendu depuis 1997
Implantation d'un terrain de golf à Saint-Joseph-du-Lac par Henri Rybicki	Projet comportant des travaux de creusage et de remblayage sous la ligne des hautes eaux printanières moyennes du lac des Deux Montagnes.	En attente de l'étude d'impact depuis juillet 1995

Projet d'addition de quais flottants et de stations d'ancrage à la marina d'Oka	Projet réalisé par les dirigeants de la marina d'Oka qui consiste à ajouter deux quais flottants avec ponton et dix stations d'ancrage pour augmenter la capacité totale de la marina à 175 embarcations	Étude d'impact
---	--	----------------

9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région des Laurentides comptait un seul organisme de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donné des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom et les mandats de cet organisme, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

9.4 Zone d'intervention prioritaire (comité ZIP)

Dans le cadre du domaine d'intervention « implication communautaire » du plan d'action « Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) », une zone d'intervention prioritaire (ZIP) touche la région des Laurentides. Elle couvre l'ensemble des rivières des Prairies et des Mille Îles ainsi que le lac des Deux Montagnes. Dans cette ZIP, la première étape du processus d'intervention, soit la rédaction des bilans environnementaux des connaissances, n'est pas terminée et le processus de formation du comité ZIP n'est pas encore commencé en raison du manque de financement des partenaires gouvernementaux.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Laurentides (Région administrative 15)

Annexes :

Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)

Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)

Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)

Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)

Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)

Tableau A.6 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région des Laurentides (15)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	4	0,5
Contrôle des inondations	69	7,8
Étang	2	0,2
Faune	20	2,3
Hydroélectricité	36	4,1
Pisciculture	30	3,4
Prise d'eau	45	5,1
Régularisation	120	13,6
Réserve incendie	1	0,1
Site historique	0	0
Villégiature	522	59,0
Autres	34	3,8
Inconnue	2	0,4
TOTAL DE LA RÉGION	885	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	172	19,4

Hydro-Québec	18	2,0
Municipal	48	5,4
Privé (individu et association de lacs)	571	64,5
Public	34	3,8
Public - Ministère de l’Environnement	37	4,2
Orphelin	5	0,6
TOTAL DE LA RÉGION	885	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.



Tableau A.2 : Type d’alimentation en eau de consommation par MRC

Région des Laurentides (15)

MRC (code)	RÉSEAUX D’EAU POTABLE ¹			TYPE D’ALIMENTATION EN EAU ^{2, 3}					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
Antoine-Labelle (79)	14 (17 282 habitants)	16	12	16 262	49,4	1 020	3,1	15 611	47,5
Argenteuil (76)	5 (16 119 habitants)	7	5	13 539	48,2	2 580	9,2	11 986	42,6
Deux-Montagnes (72)	7 (68 206 habitants)	8	8	67 841	89,1	365	0,5	7 893	10,4
La Rivière-du-Nord (75)	8 (55 157 habitants)	14	11	50 526	61,5	4 631	5,6	27 049	32,9
Les Laurentides (78)	15 (28 201 habitants)	22	16	19 387	58,3	8 814	26,5	5 060	15,2
Les Pays-d’en-Haut (77)	8 (15 670 habitants)	19	11	7 198	28,1	8 472	33,1	9 937	38,8
Mirabel (74)	1 (17 802 habitants)	8	5	8 319	37,1	9 483	42,2	4 649	20,7

Thérèse-De Blainville (73)	7 (108 180 habitants)	8	8	99 000	83,6	9 180	7,7	10 300	8,7
TOTAL DE LA RÉGION	65 (326 617 habitants)	102	76	282 072	67,3	44 545	10,6	92 485	22,1

1. Exclut les réseaux privés, les institutionnels et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutionnels et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région des Laurentides (15)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ²		Investissements (PAEQ et PADEM) ³
		Population	% ¹	Population	%	
Antoine-Labelle (79)	8	14 671	43	13 929	95	31 235 294 \$
Argenteuil (76)	7	17 818	62	17 734	99	27 500 183 \$
Deux-Montagnes (72)	7	69 154	86	69 154	100	81 201 794 \$
La Rivière-du-Nord (75)	6	56 837	68	56 837	100	78 804 188 \$
Les Laurentides (78)	10	20 480	56	20 480	100	31 389 217 \$
Les Pays-d'en-Haut (77)	7	15 606	55	15 606	100	43 189 408 \$
Mirabel (74)	1	14 952	66	14 952	100	14 333 520 \$
Thérèse-De Blainville (73)	7	102 072	86	102 072	100	136 200 870 \$
TOTAL DE LA RÉGION	53	311 590	72	310 764	99,7	443 854 474 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région des Laurentides (15)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs¹ et taux d'assainissement en 1995 (%)²

- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -

SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	2 (100 %)	0	0	2 (100 %)
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	1 (0 %)	6 (67 %)	7 (86 %)	14 (71 %)
Transformation du métal	3 (100 %)	5 (100 %)	7 (86 %)	15 (93 %)
Agroalimentaire	0	8 (88 %)	18 (89 %)	26 (88 %)
Textile	0	2 (100 %)	0	2 (100 %)
Transformation du bois ³	0	2 (50 %)	7 (43 %)	9 (44 %)
Industries diverses	0	3 (100 %)	4 (75 %)	7 (86 %)
TOTAL	6 (83 %)	26 (85 %)	43 (79 %)	75

- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -

LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	2 (100 %)	19 (79 %)	23 (91 %)	44 ⁴ (86 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	4 (75 %)	5 (100 %)	14 (50 %)	23 (65 %)
Environnement (installations septiques)	0	2 (100 %)	6 (100 %)	8 (100 %)
TOTAL	6 (83 %)	26 (85 %)	43 (79 %)	75

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement traitées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
4. Les eaux usées de 23 de ces 44 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

Référence : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région des Laurentides (15)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC (%)	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km ²)				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Antoine-Labelle (79)	2,2	286	1 602	10 795	nd	365	105,13	0,58	26,79	45,03	7,83
Argenteuil (76)	20,0	253	540	10 808	1 927	371	114,01	0,88	52,47	34,14	30,34
Deux-Montagnes (72)	64,5	362	116 402	4 090	n.d.	n.d.	103,14	6,78	67,08	14,51	96,38
La Rivière-du-Nord (75)	9,5	101	148 510	1 026	15 659	n.d.	14,68	0,09	10,61	6,65	7,32
Les Laurentides (78)	5,2	134	600	n.d.	249	592	27,92	0,37	n.d.	n.d.	n.d.
Les Pays-d'en-Haut (77)	1,3	19	36	n.d.	n.d.	n.d.	2,72	0,05	n.d.	n.d.	n.d.
Mirabel (74)	64,2	477	194 149	13 608	3 133	339	212,29	6,66	117,14	42,41	109,68
Thérèse-De Blainville (73)	43,9	127	979	1 263	n.d.	282	40,38	3,84	29,55	8,53	32,50
TOTAL DE LA RÉGION	6,2	1 759	462 818	41 590	20 968	1 949	620	19	304	151	284

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

n.d. : non disponible.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.6 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières

Région des Laurentides (15)

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
du Nord	Régie intermunicipale du parc régional de la rivière du Nord	1051, boulevard International Route rurale 2 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T5	Développement d'un parc régional en bordure de la rivière du Nord (10,5 km). Participation au programme « Pêche en ville ».

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)